

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère
utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux
de salaire négociés (ICTSN) 2001-10-5 1
Notes techniques 12

La croissance des taux de salaire négociés au Québec

1

Les résultats du premier semestre 2001

par Normand
Pelletier

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors du premier semestre de 2001, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 2,3 % au cours de leur durée. Ce taux repose toutefois sur un nombre restreint de conventions (64) ajoutées au fichier au cours du premier semestre. La hausse correspondante pour les salariés du secteur public est de 2,2 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,4 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour lesquelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 2,8 % en 2001, soit 2,8 % pour le secteur public et 2,5 % pour le secteur privé.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

Liste des tableaux et des graphiques

Annexe A

Notes techniques

Normand Pelletier est économiste et chef du Service des études économiques, de l'exploitation des systèmes et de l'aide à la clientèle à la Direction de la planification stratégique, de la recherche et des politiques du ministère du Travail. Pierre Boutet, France Harvey et Diane Boisvert, de la même direction, ont également participé à la réalisation de la présente étude.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

- Les résultats du premier semestre
- Les derniers renouvellements de conventions collectives
 - Les principales conventions signées au premier semestre de 2001
- La croissance salariale relative aux renouvellements
 - La durée des clauses salariales
 - Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel
 - L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements
- L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions
 - Selon le secteur d'origine (privé et public)
 - Selon le secteur d'activité économique

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours du premier semestre de 2001 (%)
- Tableau 1.2 — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2001
- Tableau 1.3 — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2001
- Tableau 1.4 — Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2001
- Tableau 1.5 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)
- Tableau 1.6 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 — Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%) — Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2001 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de conventions au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Graphique 2 — Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec selon le secteur d'origine (%)

Annexe A

- Tableau A.1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Tableau A.2 — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

Notes techniques

- | | | |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Types de mesures | 3. Classes salariales | 5. Méthode de calcul |
| – Indicateur prévisionnel | – Taux de salaire | – Méthode des taux |
| – Indicateur tendanciel | | – Méthode des gains |
| 2. Unités de négociation | 4. Taux de salaire versé | 6. Révisions des données |
| – Secteur d'origine | – Clause d'indexation | |
| – Secteur d'activité | à l'IPC | |
| – Type de produits | | |
| – Taille de l'unité | | |

Les résultats du premier semestre

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors du premier semestre de 2001, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 2,3 % au cours de leur durée. Ce taux repose toutefois sur un nombre restreint de conventions (64) ajoutées au fichier au cours du premier semestre. La hausse correspondante pour les salariés du secteur public est de 2,2 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,4 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour lesquelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 2,8 % en 2001, soit 2,8 % pour le secteur public et 2,5 % pour le secteur privé (tableau 1.1).

Rappelons que le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. L'emploi modal regroupe 42,3 % de l'ensemble des salariés syndiqués visés par les ententes déposées depuis le début de l'année. Pour les conventions du secteur public, l'emploi modal comprend 34,5 % des salariés contre 45,3 % pour le secteur privé. À l'intérieur du secteur provincial, relativement aux quatre conventions déposées au cours du premier semestre, 32,4 % des salariés se retrouvaient dans l'emploi modal. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation (moins de 200 employés) possèdent un emploi modal qui comprend 48,2 % des employés, les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) en regroupent 49,7 % et les grandes unités (500 employés et plus) , 23,1 %.

Les derniers renouvellements de conventions collectives

Les 64 conventions ratifiées au premier semestre de 2001 couvrent 11 977 salariés et sont des renouvellements dont on connaît l'emploi modal pour 100 % d'entre elles. Le secteur privé compte 45 conventions touchant 8 606 salariés et le secteur public en comprend 19, qui visent 3 371 salariés. De ce nombre, 13 proviennent du secteur public municipal et couvrent 1 618 salariés. De plus, 146 autres conventions collectives, couvrant 201 699 salariés, ont été ajoutées au fichier du ministère du Travail depuis le début de l'année. Dans la majorité des cas, il

s'agit de conventions ratifiées avant le début de 2001. Il existe également quelques cas qui sont des premières conventions, et qui sont donc inscrites au fichier pour la première fois. Il ne s'agit pas de renouvellements. Mentionnons que 39 de ces conventions proviennent du secteur de la santé et des services sociaux. Elles ont été signées en 2000 et elles couvrent 150 230 salariés.

Il est bon de rappeler ici que les conventions retenues comprennent 50 cols blancs et plus ou 100 cols bleus et plus. On trouvera dans les notes techniques à la fin de cet article les informations sur la méthodologie et les concepts du modèle d'analyse.

Les principales conventions signées au premier semestre de 2001

L'effectif est supérieur à 100 employés pour 53 des 64 conventions renouvelées au premier semestre de 2001. Parmi les unités les plus importantes, mentionnons le Conseil du trésor du Canada avec 715 salariés, les Produits Johnson & Johnson et ses 680 syndiqués, la Fiducie Desjardins avec 510 salariés, la Société immobilière du Québec avec 494 employés et le Centre des congrès de Québec avec 411 syndiqués.

La croissance salariale relative aux renouvellements

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux contenue dans les conventions collectives renouvelées depuis le début de 2001. Il s'agit, selon le cas, de la croissance moyenne par année de convention, pour le trimestre ou l'année de renouvellement.

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée au cours des six premiers mois de 2001 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,3 % de leur taux de salaire. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat porte sur 11 977 salariés répartis dans 64 conventions renouvelées depuis le début de 2001 (tableau 1.2). La croissance de ces gains salariaux provient de l'indicateur prévisionnel qui applique au taux de salaire de l'emploi modal l'augmentation négociée selon les années. Cette augmentation tient compte, le cas échéant, du taux d'inflation prévu. Les salariés syndiqués obtiennent ainsi des hausses moyennes de 2,4 % la première année de convention, de 2,1 % la deuxième année et de 2,2 % la troisième année.

Tableau 1.1

Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours du premier semestre de 2001 (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Règlements intervenus en cours d'année			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,2	2,4	2,3
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,8	2,5	2,8

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.2

Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2001

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	2,3	—	2,1	3,5	2,2	2,1	2,5	2,0
En première année	2,4	—	2,1	3,9	2,1	2,1	2,8	1,9
En deuxième année	2,1	—	—	1,0	2,5	2,3	2,2	1,9
En troisième année	2,2	—	—	—	—	1,3	2,5	2,0
Durée moyenne (mois)	44	—	12	16	24	31	36	64
Nombre de conventions	64	—	2	3	2	6	23	28
Nombre de salariés	11 977	—	228	398	796	630	5 605	4 320

Source : ministère du Travail du Québec.

La durée des clauses salariales

L'examen des renouvellements des six premiers mois de 2001 révèle une durée moyenne des clauses salariales de 44 mois. Les salariés qui possèdent une convention collective dont la durée de la clause salariale est de 36 mois représentent 46,8 % des syndiqués et obtiennent une augmentation annuelle moyenne de 2,5 % de leurs gains salariaux. Ceux dont la durée de la clause salariale est de plus de 36 mois (durée moyenne de 64 mois) représentent 36,1 % des syndiqués et obtiennent un taux de croissance annuel moyen de 2 %. Enfin, 16 conventions affichent une clause salariale d'une durée de 12 à 24 mois et un taux annuel moyen de 3,5 %.

Bien que 59 des conventions n'aient pas de clause d'indexation des salaires au coût de la vie, leurs salariés obtiennent néanmoins une hausse moyenne de 2,3 %, comparativement à 2,4 % pour les cinq conventions en contenant une. Ces cinq conventions concernent 698 salariés, soit seulement 5,8 % de l'ensemble.

Les salariés de type col bleu, ainsi que les cols blancs, bénéficient d'une croissance salariale de 2,3 % (tableau 1.3). Les employés du secteur public reçoivent une hausse annuelle moyenne de 2,2 % et ceux du secteur privé, de 2,4 %. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation ont obtenu des hausses moyennes de 2,1 % contre 2,6 % pour les moyennes et les grandes unités. Selon le type de produits, les conventions du secteur privé produisant des biens offrent une hausse moyenne de 2,3 % contre 2,4 % pour les services.

Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel

Le tableau 1.4 fait la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire : 73,7 % des salariés ont obtenu une augmentation de 2 % et plus, mais seulement 1,7 % ont bénéficié d'une hausse de 4 % et plus, 19,1 % ont obtenu une augmentation variant entre 1 % et 1,9 %, alors que 4,9 % des salariés ont obtenu une augmentation inférieure à 1 %. Enfin, 1 % des salariés ont subi un gel de salaire et 1,3 % une diminution salariale.

Si nous réexaminons les données du tableau 1.3 en tenant compte de l'inflation, nous constatons que l'ensemble des salariés visés verront augmenter leur taux de salaire réel de 0,1 % en cours de convention. Cette estimation se base sur les taux d'inflation prévus pour le Québec (voir les notes techniques). Le secteur public verrait son niveau salarial réel maintenu. Cette donnée repose sur 19 conventions. Le secteur privé, dans son ensemble, reçoit une augmentation de 0,1 %. Quand nous examinons ces données préliminaires en regard de la taille des entreprises, il appert que les unités de négociation de petite taille connaissent une diminution réelle de 0,2 %, alors que celles de taille moyenne et de grande taille obtiennent des augmentations réelles respectives de 0,3 % et 0,2 %.

L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements

Le tableau A.1 illustre l'évolution de la croissance des taux de salaire depuis 1989. Il met en lumière la baisse des taux négociés dans tous les secteurs entre 1993 et 1998 par rapport aux années précédentes et un retour à des taux plus élevés depuis 1999. Le graphique 1 trace l'évolution des taux de croissance dans les secteurs public et privé. Bien que, d'une façon générale, les taux d'augmentation soient plus faibles au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente, on note une tendance à la hausse depuis 1993.

En 1999, la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention dans le secteur public a dépassé celle du secteur privé pour la première fois depuis 1990. En 2000 et 2001, la tendance habituelle s'est réinstallée. Le tableau 1.5 présente ces données trimestriellement. Il permet de constater l'importance relative des hausses du secteur privé pour chacun des trimestres, à l'exception du troisième trimestre de 1998 et des deux premiers trimestres de 1999.

Pour une analyse plus fine des résultats selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6. Cependant, il faut noter que les taux de chacun des secteurs d'activité sont basés sur un petit nombre de conventions. Nous attendons qu'un plus grand nombre

Tableau 1.3

Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2001

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel ¹ (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
Ensemble des salariés	100,0	100,0	64	11 977	2,3	0,1	42,3
Cols bleus	100,0	100,0	49	9 102	2,3	0,1	43,8
Cols blancs	100,0	100,0	15	2 875	2,3	0,0	37,2
Sans indexation	100,0	100,0	59	11 279	2,3	0,1	42,7
Avec indexation	100,0	100,0	5	698	2,4	0,1	35,2
Secteur public	100,0	100,0	19	3 371	2,2	0,0	34,5
Municipal	100,0	100,0	13	1 618	1,9	-0,2	35,2
Provincial	100,0	100,0	4	778	2,5	0,2	32,4
Fédéral	100,0	100,0	2	975	2,5	0,2	35,0
Secteur privé	100,0	100,0	45	8 606	2,4	0,1	45,3
<i>Type de produits</i>							
Biens	100,0	100,0	25	4 887	2,3	0,1	36,2
Services	100,0	100,0	20	3 719	2,4	0,1	57,3
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	100,0	100,0	2	1 190	2,6	0,2	23,1
Moyenne	100,0	100,0	11	3 260	2,6	0,3	49,7
Petite	100,0	100,0	32	4 156	2,1	-0,2	48,2

1. Calculé à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

de conventions s'ajoutent aux 64 renouvellements du premier semestre de 2001 pour en faire le diagnostic.

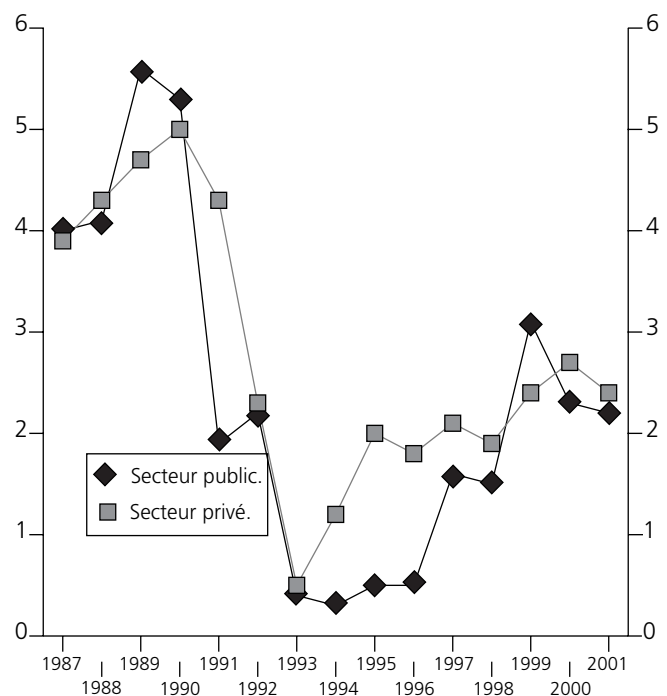
L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions

Nous allons maintenant analyser toutes les conventions collectives en vigueur. Aux renouvellements signés au cours du premier semestre de 2001 et traités précédemment, nous ajoutons les augmentations prévues dans l'ensemble des conventions en vigueur inscrites au fichier. Pour 2001, cela représente 803 ententes, visant 603 723 salariés.

Les taux de salaire versés aux employés syndiqués du Québec augmenteront de 2,8 % en 2001 (tableau 2.1). Selon les trimestres, ce taux mesuré variera entre 0,1 % et 1,7 %. En 2000, les taux de salaire de 713 316 salariés ont été majorés de 2,5 % en moyenne, dans un total de 973 conventions.

À partir des tableaux 2.2 et 2.3, il est possible d'examiner sur neuf années ce qui est présentement prévu comme augmentations salariales dans les conventions collectives au Québec. Ces données tiennent compte de tout versement lié à l'inflation, ainsi que de tout montant forfaitaire. Elles reposent, rappelons-le, sur l'emploi modal, soit celui qui regroupe le plus grand nombre de salariés pour chacune des unités de négociation. Elles sont également pondérées par le poids relatif de chacune de ces unités. Ces résultats font état d'une hausse de 1,3 % pour 1998, de 2,2 % pour 1999, de 2,5 % pour 2000, et respectivement de 2,8 %, 2,6 % et 2,5 % pour 2001, 2002 et 2003.

Graphique 1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)



Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués des secteurs privé et public au cours des treize dernières années. Il porte sur la totalité des conventions enregistrées au fichier. On constate que, de 1992 à 1998, l'écart s'établit toujours en faveur du secteur privé, variant de 0,3 % à 1,3 %. Depuis 1999, cet écart favorise le secteur public. L'écart total composé depuis 1995 avantage le secteur privé et s'établit à 3,1 %.

6

Dans le secteur public (tableau 2.1), c'est le secteur provincial qui devrait connaître les hausses les plus fortes avec un taux moyen estimé de 2,9 % pour 2001.

Les entreprises de biens et celles de services du secteur privé devraient connaître des hausses moyennes respectives de 2,5 % et 2,3 % en 2001. Les hausses, selon la taille des entreprises du secteur privé, seront en moyenne de 2,8 % pour celles de 500 employés et plus et de 2,3 % pour celles de 200 à 499 employés et de moins de 200.

Selon le secteur d'activité économique

Selon l'activité économique (tableau 2.3), la hausse moyenne devrait être de 2,7 % dans le secteur primaire, 2,5 % dans le secteur manufacturier, 4,9 % dans le secteur de la construction et 2,8 % dans celui des services, en 2001. Dans les sous-secteurs, les hausses les plus fortes sont, dans l'ordre, les produits du pétrole et du charbon (3,5 %), l'enseignement (3,5 %), le matériel de transport (3,4 %), le tabac (3,3 %), les produits électriques (3,2 %) et l'industrie chimique (3,1 %).

Dans le secteur de l'enseignement, le taux observé de 3,5 % en 2001 s'explique par l'intégration des catégories 14, 15 et 16 ans de scolarité à l'échelle 17 ans et moins, ce qui a impliqué un redressement salarial qui est complété depuis le premier jour de travail de l'année scolaire 2001-2002.

Graphique 2
Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

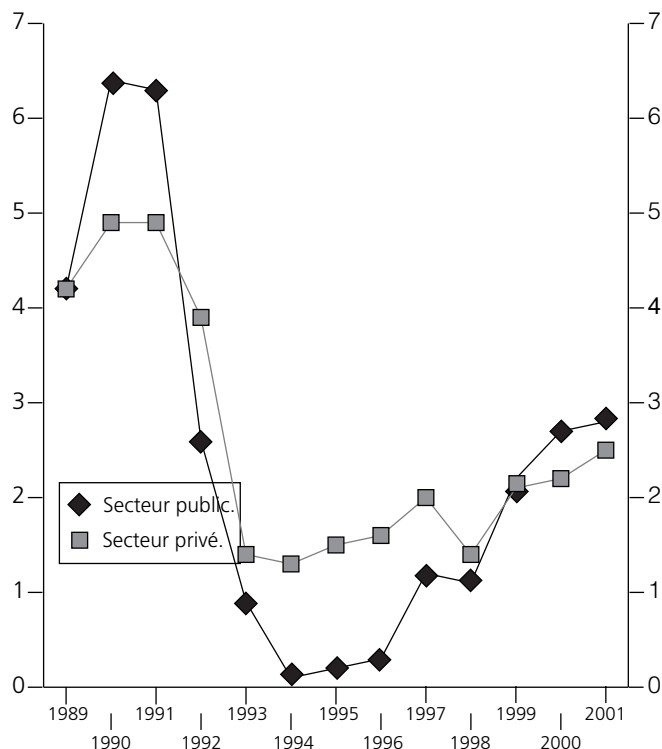


Tableau 1.4

Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
— Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2001

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	1,3	1,9	3,3	—	—	—	—	—
Sans variation	1,0	1,3	2,4	—	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	4,9	5,1	6,2	3,5	4,4	9,3	—	—
(1,0 % à 1,9 %)	19,1	20,3	15,2	27,1	16,2	33,7	—	—
(2,0 % à 2,9 %)	55,5	51,5	49,1	54,6	65,7	44,6	100,0	73,3
(3,0 % à 3,9 %)	16,5	17,6	19,8	14,8	13,7	12,4	—	26,7
(4,0 % à 4,9 %)	1,7	2,3	4,1	—	—	—	—	—
(5,0 % à 5,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(6,0 % à 6,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(7,0 et plus)	—	—	—	—	—	—	—	—
Haussa de salaire								
Moyenne ¹ (%)	2,3	2,4	2,3	2,4	2,2	1,9	2,5	2,5
Médiane ¹ (%)	2,5	2,5	2,6	2,5	2,2	2,0	2,5	2,2
Moyenne ² (%)	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,1	2,5	2,7
Médiane ² (%)	2,4	2,5	2,5	2,4	2,2	2,0	2,5	2,2

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

7

Tableau 1.5

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)

	98-3	98-4	99-1	99-2	99-3	99-4	00-1	00-2	00-3	00-4	01-1	01-2
Ensemble des salariés	1,5	1,8	2,2	3,3	2,4	2,5	1,9	2,3	2,4	2,7	2,3	2,3
Cols bleus	2,3	2,0	2,1	3,4	2,5	2,5	1,8	2,0	2,5	2,7	2,4	2,3
Cols blancs	0,9	1,7	2,8	3,0	2,1	2,5	2,0	2,4	2,2	2,7	2,3	2,4
Sans indexation	1,3	1,8	2,0	3,7	2,5	2,5	1,7	2,3	2,4	2,6	2,3	2,3
Avec indexation	2,4	2,0	3,1	2,4	1,9	2,5	2,4	3,5	2,4	3,7	2,1	3,3
Secteur public	1,9	1,7	3,3	4,5	2,1	2,0	1,7	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3
Municipal	1,5	0,8	1,0	1,8	2,2	1,5	—	2,3	2,3	1,8	2,2	1,7
Provincial	1,4	2,6	2,4	2,9	2,0	2,2	1,9	2,3	2,2	3,9	2,6	2,5
Fédéral	2,6	1,7	3,7	5,2	1,6	2,0	1,6	2,0	2,3	2,4	2,2	3,3
Secteur privé	1,1	2,0	2,0	2,6	2,5	2,6	2,6	2,5	2,7	3,1	2,4	2,4
<i>Type de produit</i>												
Biens	2,3	2,1	2,0	2,8	2,3	2,5	2,5	2,8	3,2	3,3	2,3	2,4
Services	0,2	1,9	2,4	2,4	3,7	2,6	2,8	2,0	1,8	2,6	2,4	2,3
<i>Taille de l'unité</i>												
Grande	0,8	2,0	2,2	2,6	2,4	3,0	1,9	2,5	—	3,3	2,6	—
Moyenne	1,5	2,0	1,4	2,7	3,3	2,3	2,8	2,3	2,2	3,6	2,7	2,5
Petite	2,2	2,2	2,1	2,5	2,2	2,1	2,5	2,7	3,0	2,5	2,0	2,2

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.6

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)**
— Par année de renouvellement

	1994	1995	1996	1997	1988	1999	2000	2001 (P)
Ensemble des salariés	0,7	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	2,3
Secteur primaire	1,7	1,3	2,2	2,6	3,0	1,8	2,1	0,6
Agriculture	1,0	0,9	—	1,8	—	2,0	1,8	—
Sylviculture	1,0	2,1	5,2	2,3	3,6	1,6	2,9	—
Mines et carrières	2,0	1,1	1,4	2,9	1,9	1,9	1,4	0,6
Secteur manufacturier	1,5	2,0	1,9	2,5	2,4	2,4	2,9	2,4
Aliments	1,4	1,3	2,0	2,0	1,8	1,9	2,1	1,9
Boissons	0,8	1,6	1,5	2,8	2,3	2,1	2,5	1,7
Tabac	3,0	2,8	3,7	3,5	—	3,2	—	—
Caoutchouc, matières plastiques	2,6	1,4	1,8	3,1	2,2	2,7	3,1	2,9
Cuir	1,0	9,8	1,9	1,6	—	2,3	1,7	—
Textile	1,7	2,3	1,3	1,9	1,6	2,9	2,6	2,7
Habillement	0,9	1,2	0,4	1,8	0,7	2,1	2,9	1,1
Bois	1,6	3,1	3,1	3,0	2,4	2,4	2,1	1,7
Meuble	1,0	1,7	2,4	3,0	3,3	2,9	3,1	—
Papier	1,5	2,7	2,8	3,2	1,9	1,4	1,0	1,8
Imprimerie	0,5	0,6	0,6	2,7	2,3	1,4	2,5	3,1
Première transformation des métaux	1,8	2,4	1,8	1,6	3,4	2,1	2,2	1,9
Produits en métal	2,9	2,7	1,1	1,4	2,5	2,4	2,9	3,3
Machinerie	1,7	2,3	1,4	2,1	3,9	2,3	5,1	—
Matériel de transport	2,0	1,7	1,7	3,0	2,2	3,2	5,4	—
Produits électriques	1,0	3,2	2,1	2,4	2,1	9,1	3,8	2,6
Minéraux non métalliques	2,0	1,6	1,6	2,9	2,0	1,9	2,4	—
Produits du pétrole et du charbon	2,2	—	—	3,0	3,6	—	3,4	3,3
Industrie chimique	1,1	1,5	0,9	2,5	2,1	3,6	2,8	—
Autres industries manufacturières	1,6	2,2	1,0	2,3	3,2	2,8	2,6	—
Construction	1,8	2,5	—	2,0	0,4	2,2	5,4	—
Services	0,4	0,5	0,7	1,6	1,4	3,0	2,3	2,3
Transports et entreposage	0,8	2,8	1,2	2,4	1,3	3,3	2,5	2,4
Communications	0,6	1,8	1,3	0,6	0,0	2,2	1,6	—
Électricité, gaz et eau	0,4	—	0,7	1,4	1,9	1,8	2,8	—
Commerce de gros	1,5	2,7	1,5	1,5	1,9	4,1	2,6	—
Commerce de détail	-0,9	0,0	1,2	1,4	2,1	2,9	2,3	2,4
Finances	0,2	0,6	2,2	1,9	1,2	1,5	1,7	2,5
Assurances	2,0	1,8	1,1	2,2	1,8	2,2	1,5	—
Immobilier	-0,3	2,7	0,5	0,7	—	2,4	2,6	—
Services aux entreprises	1,7	1,6	3,3	0,5	2,4	1,7	2,3	2,4
Administration publique fédérale	0,0	—	—	4,4	1,9	4,8	2,0	2,2
Administration publique provinciale	0,3	0,3	0,6	—	—	—	1,9	—
Administration publique municipale	0,7	0,9	2,2	2,3	0,8	2,0	1,9	1,9
Enseignement	0,2	0,6	0,3	0,5	1,0	1,4	2,7	2,6
Services médicaux et sociaux	0,5	0,3	0,3	1,5	1,5	3,6	2,1	1,8
Hébergement	2,1	2,2	1,7	1,9	2,0	3,1	2,8	3,6
Restauration	1,6	3,8	3,0	2,0	1,3	2,4	3,0	1,8
Autres services	1,4	1,2	1,1	0,9	2,0	2,3	2,5	2,6
Secteur public	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	2,2
Secteur privé	1,2	2,0	1,8	2,1	1,9	2,4	2,7	2,4
Nombre de conventions	355	318	369	307	279	287	332	64
Nombre de salariés	149 296	479 967	176 081	153 778	100 292	142 699	486 006	11 977

P : résultats préliminaires pour l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.1

Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%)
— Ensemble des conventions collectives

	1996	1997	1998	1999	2000	2001 (P)	Évolution trimestrielle 2001 (P)			
							1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Ensemble des salariés	0,7	1,4	1,3	2,2	2,5	2,8	1,7	0,2	0,4	0,1
Cols bleus	1,4	2,1	1,5	2,0	2,1	2,4	0,8	0,6	0,4	0,2
Cols blancs	0,3	1,1	1,1	2,3	2,8	2,9	2,3	0,1	0,4	0,0
Secteur public	0,3	1,2	1,1	2,2	2,7	2,8	2,3	0,0	0,4	0,0
Municipal	1,9	2,9	1,1	1,5	1,5	2,3	1,8	0,0	0,3	0,0
Administration	1,8	3,4	0,8	1,3	1,3	2,1	1,5	0,0	0,4	0,0
Entreprises	2,2	1,0	2,1	2,5	2,2	2,7	2,4	0,0	0,2	0,0
Provincial	0,2	1,0	1,1	2,3	2,9	2,9	2,4	0,0	0,4	0,0
Administration ¹	0,2	1,1	1,0	2,3	2,9	3,0	2,5	0,0	0,5	0,0
Entreprises	0,5	0,4	1,5	2,3	2,3	2,3	1,7	0,3	0,0	0,2
Fédéral	0,2	2,1	1,4	2,2	2,3	2,4	1,4	0,4	0,0	0,3
Administration	0,0	2,9	2,0	2,4	2,7	2,4	0,0	0,2	0,0	2,1
Entreprises	0,6	1,6	0,2	1,9	2,2	2,4	1,7	0,4	0,0	0,0
Secteur privé	1,6	2,0	1,4	2,1	2,2	2,5	0,6	0,7	0,4	0,3
<i>Type de produits</i>										
Biens	2,1	2,3	2,0	2,1	2,3	2,5	0,7	0,8	0,5	0,2
Construction	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	4,9	0,3	0,0	0,0	4,9
Services	1,9	1,5	1,3	2,2	2,2	2,3	0,6	0,7	0,4	0,4
<i>Taille de l'unité</i>										
500 et plus	1,4	2,2	0,9	2,1	2,2	2,8	0,5	0,9	0,5	0,4
200 à 499	1,9	2,0	1,9	2,1	2,2	2,3	0,7	0,7	0,5	0,2
Moins de 200	1,7	1,8	1,9	2,0	2,1	2,3	0,7	0,6	0,4	0,3

P : résultats préliminaires.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.2

Évolution¹ des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2001 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur

	1999	2000	2001	2002	2003
Règlements intervenus au cours de 2001 (P)					
Tous les secteurs	2,0	2,1	2,5	2,4	2,2
Industries primaires	2,0	—	1,8	—	—
Industries manufacturières	2,4	2,2	2,6	2,5	2,5
Construction	—	—	—	—	—
Transport, communications et autres services publics	1,5	2,3	2,5	2,0	1,8
Commerce	2,1	1,9	2,4	2,4	1,8
Finances, assurances et affaires immobilières	1,0	1,0	3,0	2,0	2,0
Administration publique	1,6	2,1	2,0	2,2	2,0
Services socioculturels, commerciaux et personnels	1,9	2,4	2,7	2,5	1,7
Nombre de conventions	52	49	56	54	34
Nombre de salariés	10 392	8 949	13 327	10 398	6 046
Ensemble des conventions en vigueur (P)					
Ensemble des salariés	2,2	2,5	2,8	2,6	2,5
Nombre de conventions	1 008	973	803	488	259
Nombre de salariés	737 333	713 316	603 723	152 798	72 307

P : résultats préliminaires.

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3

Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)
— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)		2001 (P)	
						Taux	Incidence ¹	Taux	Incidence ¹
Ensemble des salariés	0,6	0,7	1,4	1,3	2,2	2,5	87	2,8	74
Secteur primaire	1,3	2,4	1,9	1,2	1,9	1,8	61	2,7	29
Agriculture	-0,2	1,1	1,6	1,9	1,8	2,5	40	2,5	28
Sylviculture	2,2	5,4	2,9	2,2	2,3	2,0	32	2,5	29
Mines et carrières	1,1	0,9	1,5	0,6	1,9	1,7	76	2,8	30
Secteur manufacturier	2,0	2,0	2,3	2,0	2,1	2,3	77	2,5	62
Aliments	1,0	1,6	1,7	1,9	2,0	1,8	84	2,1	64
Boissons	1,2	1,6	2,0	2,1	2,4	2,2	78	2,1	82
Tabac	3,2	1,7	3,4	3,4	3,3	3,0	100	3,3	76
Caoutchouc et matières plastiques	1,2	2,2	2,1	2,3	2,5	2,3	86	2,8	83
Cuir	1,4	1,6	1,5	1,9	1,6	1,7	55	1,8	61
Textile	2,0	1,8	0,9	2,3	1,9	2,4	60	2,5	67
Habillement	0,7	1,4	1,7	1,4	1,8	2,2	88	1,8	41
Bois	2,1	3,3	3,6	2,9	2,6	2,1	80	2,1	73
Meuble	1,9	1,8	2,3	2,5	2,8	2,4	63	2,7	55
Papier	3,1	3,1	3,1	1,6	0,8	2,1	79	2,0	72
Imprimerie	0,3	0,6	2,0	1,7	1,9	2,0	86	2,4	59
Première transformation des métaux	2,1	2,1	2,2	2,0	2,1	2,1	66	2,9	49
Produits en métal	2,6	2,6	1,9	1,4	1,9	2,4	55	2,7	62
Machinerie	2,0	2,6	1,5	1,9	1,9	2,0	49	2,4	40
Matériel de transport	2,5	0,6	3,3	2,2	3,1	2,3	92	3,4	60
Produits électriques	2,9	2,5	2,5	2,1	2,3	3,4	87	3,2	79
Minéraux non métalliques	1,9	1,7	1,9	2,1	2,1	2,1	55	2,1	46
Produits du pétrole et du charbon	3,4	3,3	3,0	3,6	3,0	6,0	100	3,5	46
Industrie chimique	0,4	2,1	2,2	2,2	2,5	2,5	71	3,1	27
Autres industries manufacturières	1,8	2,5	2,1	3,0	2,3	2,6	68	2,2	49
Construction	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	100	4,9	2
Services	0,3	0,5	1,2	1,2	2,2	2,7	89	2,8	84
Transports et entreposage	2,1	2,4	1,4	2,2	2,8	2,5	91	2,6	78
Communications	1,8	0,8	1,6	-0,4	1,9	1,8	90	2,5	80
Électricité, gaz et eau	0,1	0,7	-0,1	1,6	2,9	2,0	80	2,1	95
Commerce de gros	1,5	1,4	1,8	2,1	1,8	2,2	74	2,1	53
Commerce de détail	0,9	1,0	1,6	2,0	2,2	2,1	81	1,9	69
Finances	1,1	3,1	1,2	1,7	1,4	1,9	97	2,1	59
Assurances	1,1	1,8	1,9	2,0	1,7	2,3	93	2,8	64
Immobilier	1,1	0,4	1,4	2,1	2,2	3,3	100	2,4	100
Services aux entreprises	2,3	1,9	0,9	0,6	2,6	1,9	76	2,3	84
Administration publique fédérale	0,0	0,0	2,9	2,0	2,4	2,8	7	2,5	4
Administration publique provinciale	0,0	0,1	1,0	1,0	1,5	2,5	96	2,5	96
Administration publique municipale	1,7	1,8	3,4	0,8	1,3	1,3	95	2,1	50
Enseignement	0,0	0,4	1,1	1,0	2,5	3,5	96	3,5	96
Services médicaux et sociaux	0,0	0,0	1,0	1,1	2,3	2,4	100	2,5	99
Hébergement	1,8	2,0	1,3	1,9	3,5	3,0	85	2,8	77
Restauration	3,8	3,3	1,7	1,9	0,8	1,7	81	2,7	68
Autres services	0,3	1,4	0,8	0,5	1,3	2,0	63	2,1	51
Secteur public	0,2	0,3	1,2	1,1	2,2	2,7	90	2,9	86
Secteur privé	1,5	1,6	2,0	1,4	2,1	2,2	81	2,5	51
Nombre de conventions	1 014	1 038	1 042	1 009	1 008	973	—	803	—
Nombre de salariés	817 422	864 019	792 200	590 858	737 333	713 316	—	603 723	—

P : résultats préliminaires.

1. Le nombre de salariés couverts par des conventions en vigueur en pourcentage du nombre total de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Annexe A

Tableau A.1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 (P)
Ensemble des salariés	5,2	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	2,3
Secteur public	5,6	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	2,2
Municipal	4,7	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,0	2,2	0,8	2,0	2,1	1,9
Provincial	6,1	5,3	1,9	2,1	0,4	0,4	0,4	0,3	1,2	1,6	2,2	2,3	2,5
Fédéral	4,6	7,3	1,7	3,3	0,0	0,1	1,3	1,4	2,0	1,9	4,3	1,8	2,5
Secteur privé	4,7	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,1	1,9	2,4	2,7	2,4
<i>Type de produits</i>													
Biens	4,8	5,4	4,6	2,4	1,4	1,5	2,0	2,0	2,5	2,4	2,4	2,9	2,3
Construction	4,6	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	0,4	2,2	5,4	—
Services	4,6	5,1	3,8	2,2	1,0	0,5	2,0	1,5	1,7	1,0	2,9	2,3	2,4

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2
Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 (P)
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	396	474	530	447	645	355	318	369	307	279	287	332	64
Secteur public	112	165	232	169	352	91	56	94	76	92	52	144	19
Municipal	31	54	37	40	126	26	4	19	32	51	24	47	13
Provincial	26	100	135	115	169	7	47	70	35	17	17	80	4
Fédéral	55	11	60	14	57	58	5	5	9	24	11	17	2
Secteur privé	284	309	298	278	293	264	262	275	231	187	235	188	45
<i>Type de produits</i>													
Biens	170	206	184	174	180	172	180	170	154	114	137	119	25
Construction	2	2	2	—	5	1	1	—	3	1	5	1	—
Services	112	101	112	104	108	91	81	105	74	72	93	68	20
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	353 072	499 170	614 321	549 154	744 569	149 296	479 967	176 081	153 778	100 292	142 699	486 006	11 977
Secteur public	203 364	331 844	534 739	474 833	556 165	79 904	407 943	106 817	52 360	50 498	24 827	439 434	3 371
Municipal	15 579	26 698	11 795	18 168	39 561	21 660	1 462	8 293	17 664	16 577	6 477	17 733	1 618
Provincial	138 071	301 871	471 805	439 824	470 026	8 241	397 562	95 533	27 294	6 113	6 463	380 524	778
Fédéral	49 714	3 275	51 139	16 841	46 578	50 003	8 919	2 991	7 402	27 808	11 887	41 177	975
Secteur privé	149 708	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	69 264	101 418	49 794	117 872	46 572	8 606
<i>Type de produits</i>													
Biens	47 302	57 840	49 880	48 472	48 679	46 397	48 635	43 828	40 555	30 754	39 324	28 492	4 887
Construction	70 534	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	651	53 324	1 105	—
Services	31 872	35 484	29 389	25 849	39 617	22 890	23 257	25 436	21 970	18 389	25 224	16 975	3 719

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de *L'univers du secteur public québécois* du Bureau de la statistique du Québec (BSQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière du BSQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie "entreprises" des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par le BSQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives dotées d'une clause d'indexation sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 2,4 % en 2001, de 2,6 % en 2002, de 2 % en 2003, de 2,5 % en 2004 et de 2 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 2 % en 2001 et 2002, de 2,1 % en 2003, de 2,2 % en 2004 et de 2 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du ministère du Travail et sont basées sur des prévisions effectuées par diverses institutions. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains, tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S_{12})

avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\sum_{j=1}^N S_j = 12(w_1 + w_2 + w_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12w_0} = \frac{w_1}{w_0} + \frac{w_2}{w_0} + \frac{w_3}{w_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12w_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) w_0	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) w_3	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) g
		1 ^{re} année g_1	2 ^e année g_2	3 ^e année g_3		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1